



## Gestion durable des ressources forestières et sauvegarde de l'environnement

### Information à l'attention de nos clients

Sur l'exercice 2001-2002, la société PALLISCO a exploité 90000 m<sup>3</sup> de bois ; les sociétés PALLISCO et CIFM ont transformé 65000 m<sup>3</sup> de grumes en sciages/rabotés et vendu 15000 m<sup>3</sup> localement. Depuis le résultat des attributions forestières de Juin 2001, la société PALLISCO détient en propre 144 700 ha de forêt et ses partenaires 158 700 ha, soit une ressource forestière totale de 303 400 ha pour laquelle PALLISCO est l'exploitant pour une période de quinze ans renouvelable.

L'aménagement durable des forêts est un sujet de premier plan des pays forestiers depuis la conférence du « Sommet de la Terre » à Rio de Janeiro en Juin 1992, réaffirmé dix ans plus tard par la conférence de Johannesburg en Septembre 2002.

La politique forestière du Cameroun évolue progressivement chaque année vers un cadre législatif de plus en plus rigoureux en faveur de la préservation du potentiel forestier, de la transformation locale et de la limitation des exportations en grumes (notamment sous l'incitation de la Banque Mondiale). Par ces mesures, l'Etat camerounais contrôle davantage son secteur bois (méthodes et procédures d'attribution et d'exploitation, impacts environnementaux et sociaux, exportations) afin d'assurer une meilleure pérennité du potentiel forestier et développer son industrie.

Ces choix nationaux ont néanmoins engendré des difficultés économiques dues à une inadéquation entre la disponibilité des ressources et la capacité de transformation du pays, renforcées par une pression fiscale (redevance forestière annuelle sur la surface, taxe d'abattage, taxe d'entrées grumes usine, surtaxe à l'exportation des grumes) et une concurrence accrue sur le marché des bois tropicaux.

Dans ce contexte législatif, fiscal, économique et environnemental, PALLISCO et CIFM maintiennent le développement de leurs activités d'exploitation forestière et de transformation du bois.

L'assurance d'une ressource fiable à long terme permet à PALLISCO de poursuivre ses actions entreprises depuis 1998 en faveur de son potentiel forestier, de la protection de l'environnement, du respect des lois du Cameroun, du développement local des populations et des relations extérieures (institutions, centres techniques et ONG locales). Afin de maintenir et développer ses travaux en matière d'aménagement forestier tout en répondant aux exigences des textes législatifs en vigueur, PALLISCO a créé en interne avec des appuis extérieurs sa propre cellule d'aménagement forestier.

Opérationnelle depuis Janvier 2002, cette cellule permet d'obtenir une meilleure maîtrise des éléments constitutifs d'une gestion durable des ressources forestières, à savoir la récolte des données de base (cartographiques, sylvicoles, cynégétiques, biologiques, socio-économiques) et leur traitement en vue de planifier les interventions d'exploitation forestière intégrant la protection de l'environnement.

Par ses actions, PALLISCO est engagé dans une démarche de gestion durable de sa ressource forestière pour laquelle elle pourrait obtenir une certification forestière à terme. Cet engagement se traduit pour les clients de PALLISCO et CIFM par l'assurance d'un approvisionnement de produits bois (grumes et débités) issus :

- d'une origine légale et contrôlée (PALLISCO et ses partenaires),
  - d'un plan d'aménagement durable en cours (exploitation légale et programmée),
  - à terme d'un prélèvement équilibré sur la ressource forestière (aménagement planifié),
- prenant en compte les éléments liés à l'environnement (biologique, faunique et socio-économique).

Le 10 Décembre 2002,  
Douala - Cameroun.

Vincent PASQUET  
Gérant  
PALLISCO/CIFM